

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Pau, le 21 avril 2020

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Installations Minières**  
**Rapport d'examen de recevabilité d'une  
déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers**

**Objet** : GEOPETROL - Concession de LACQ – Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) du puits LA112 et du réseau de collecte associé, de la passerelle P1, des puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 (DADT dites « rattachées »), des réseaux de collectes associés aux puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 et des manifolds situés ces réseaux excepté le manifold M11bis

\*\*

\*\*\*

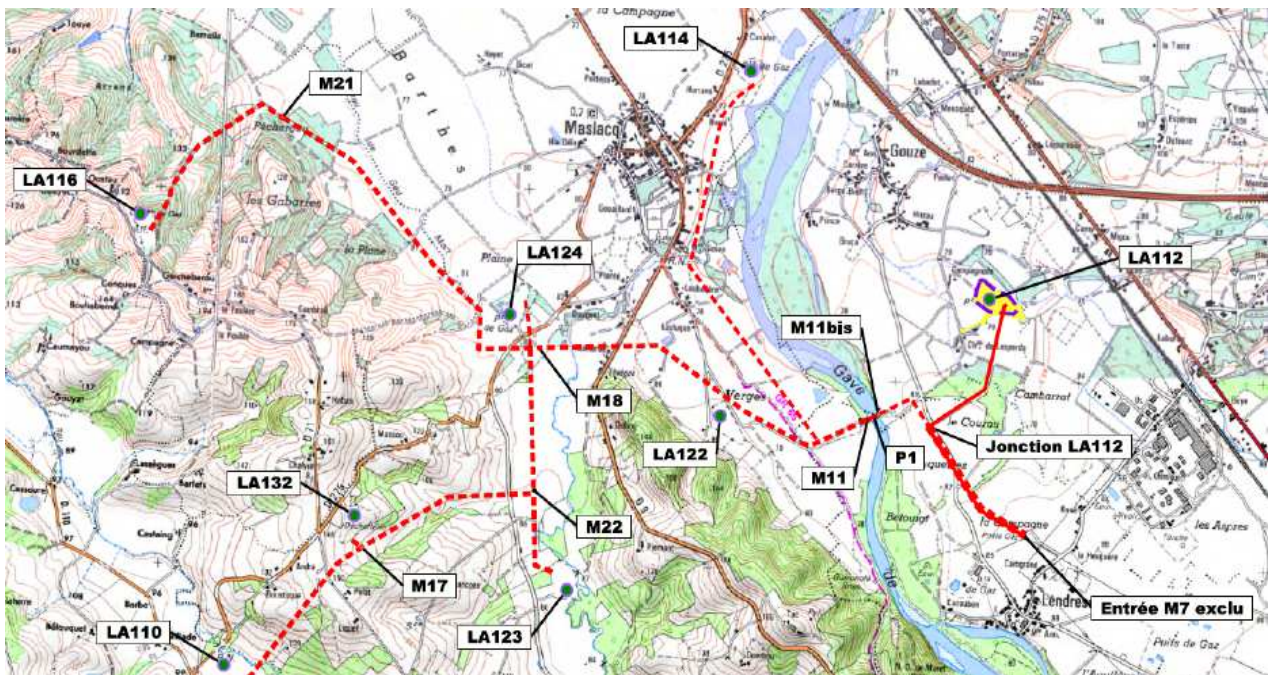
Le 30 janvier 2020, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la DREAL ont reçu pour instruction le dossier visé en objet.

### **1 – OBJET DU DOSSIER**

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) concerne :

- le puits Lacq-112 (LA112) et la réhabilitation des terrains d'emprise du puits,
- le réseau de collectes depuis le puits LA112 jusqu'à l'entrée du manifold M7 (manifold exclu de la présente DADT et traité dans la DADT des puits LA113-301),
- la passerelle P1,
- les puits Lacq-110 (LA110), Lacq-114 (LA114), Lacq-116 (LA116), Lacq-122 (LA122) et Lacq-132 (LA132) pour lesquels les terrains d'emprise ont déjà été réhabilités, (DADT dites « rattachées »),
- les réseaux de collectes associés aux puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132,
- les manifolds M11, M11bis, M17, M18, M21 et M22.

Ces installations sont liées à l'exploitation de la concession de mines d'hydrocarbures « concessions de Lacq » qui s'étend sur 450 km<sup>2</sup> et dont la période de validité court depuis le 03/10/1942 jusqu'au 03/10/2041. Elles sont repérées sur le plan ci-dessous.



*Plan de situation des puits et collectes associées*

Par arrêté ministériel du 10/10/2014, les concessions de Lacq ont été mutées au profit de la société GEOPETROL SA. Le cédant, à savoir Total Exploration et Production France (TEPF), s'est engagé à finaliser l'abandon des puits et installations de surface non cédés à GEOPETROL et explicitement désignés dans les dossiers de mutation. C'est dans ce contexte que la société RETIA, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, a adressé à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques cette DADT.

Cette DADT est établie au titre de l'article L163-1 et suivants du code minier et de l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

Elle est constituée des documents suivants :

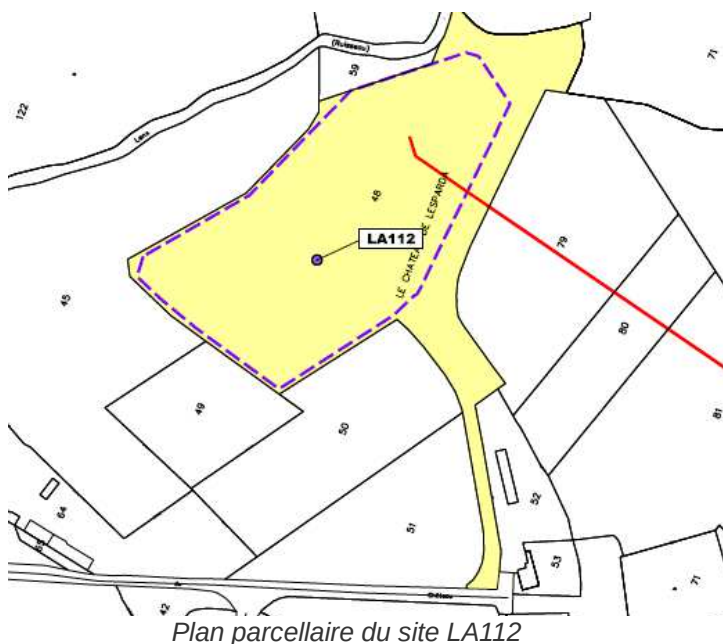
- la DADT 2018-05-14\_LA\_AD\_DAT\_LA112-110-114-116-122-132\_MEM\_V2 du 15/01/2020 ;
- les annexes de la DADT 2018-05-14\_LA\_AD\_DAT\_LA112-110-114-116-122 132\_MEM\_ANNEXES\_V0 ;
- un rapport de diagnostic environnemental (LA112) BDX-RAP-15-00751D du 15/06/2016 ;
- un bilan coûts-avantages FR0113-003197-BCA-LA112-00034-RPT-B02 du 19/07/2019 ;
- une étude de la qualité des sols de la passerelle P1 – Version 2 du 21/07/2015 ;
- un dossier de fin de travaux de la passerelle P1\_V1 du 01/09/2016 ;
- un état des lieux environnemental du puits Lacq 110\_2016-06-17-LA\_AD\_DAT\_LA110\_MEM\_V0 du 17/06/2016 ;
- un état des lieux environnemental du puits Lacq 114\_2016-06-17-LA\_AD\_DAT\_LA114\_MEM\_V0 du 17/06/2016 ;
- un état des lieux environnemental du puits Lacq 116\_2016-06-17-LA\_AD\_DAT\_LA116\_MEM\_V0 du 17/06/2016 ;
- un état des lieux environnemental du puits Lacq 122\_2016-06-17-LA\_AD\_DAT\_LA122\_MEM\_V0 du 17/06/2016 ;
- un état des lieux environnemental du puits Lacq 132\_2016-06-17-LA\_AD\_DAT\_LA132\_MEM\_V0 du 17/06/2016.

## **2 – PRÉSENTATION DU DOSSIER ÉTABLI PAR L'EXPLOITANT CONCERNANT L'ADRET DÉFINITIF DU PUIS LA112 ET LA RÉHABILITATION DES TERRAINS D'EMPRISE**

### **2.1 DESCRIPTIONS DU TERRAIN D'EMPRISE DU PUIS LA112**

Le puits LA112 est implanté sur une plate-forme située sur la commune de Mont. L'emprise du site s'étend sur 33 951 m<sup>2</sup>. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Référence cadastrale	Superficie	Statut foncier
Parcelle n°48 section 248 CE	33 951 m <sup>2</sup>	TEPF propriétaire



Un ancien bourbier extérieur (B2) était également présent sur la parcelle 49 lors de l'exploitation du site. Le contexte foncier de ce bourbier est repris ci-dessous :

Référence cadastrale	Superficie	Statut foncier
Parcelle n°49 section 248 CE	5 750 m <sup>2</sup>	Pas de maîtrise foncière

L'environnement du site LA112 est constitué de champs agricoles.

#### ◆ Contexte géologique

La carte géologique correspondant à la zone d'étude et les sondages effectués dans le périmètre indiquent une lithologie générale qui peut se résumer de la manière suivante, depuis la surface :

- Une couche de remblais d'épaisseur et de nature variables ;
- Une formation d'alluvions du Gave de Pau, datée du Quaternaire (Pléistocène), d'épaisseur estimée entre 5 et 10 m et principalement constituée de galets au sein d'une matrice de sable fin à grossier. Des couches et des lentilles limono-argileuses sont parfois présentes. Cette formation, dénommée Fx sur la carte géologique, contient la nappe alluviale du Gave de Pau ;
- Des molasses argilo-sableuses, jaunes à vert-bleu, carbonatées, à galets, datée de l'Éocène à Miocène, constituées d'alternance d'argiles carbonatées et de marnes. Il s'agit de l'horizon E-mM de la carte géologique ;
- Des marnes argileuses grises à passées de calcaires marneux à gréseux, datées du Paléocène. Il s'agit de la formation nommée e1-2F de la carte géologique.

#### ◆ Contexte hydrogéologique

Dans le secteur d'étude, une nappe libre se trouve dans les alluvions du Gave de Pau à environ 2 à 3 m de profondeur. Le sens d'écoulement général des eaux souterraines dans cette zone est orienté en direction du Gave de Pau, exutoire de la nappe phréatique, soit en direction de l'ouest à nord-ouest.

◆ Contexte hydrologique

Le ruisseau l'Henx longe le site sur sa bordure nord-est. Il s'écoule localement vers le nord-ouest pour se jeter dans le Gave de Pau à environ 1,4 km au nord-ouest du puits. Le Gave de Pau est localisé à environ 800 m au sud-ouest du site.

◆ Zones sensibles

Le réseau hydrographique du Gave de Pau et les Saligues qui le bordent ont été désignés comme site d'intérêt communautaire et classés en zone NATURA 2000 en raison de la présence de 6 habitats inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats », dont 3 habitats prioritaires et de 7 espèces inscrites à l'annexe II.

À moins de 800 m au sud du site, le réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau constitue une ZNIEFF de type 2 (code 720012970) d'environ 5 000 hectares, étendue entre Saint-Pé-de-Bigorre et la confluence entre le Gave de Pau et l'Adour.

Les conclusions de l'étude de vulnérabilité sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	Vulnérabilité modérée à forte étant donné la faible profondeur des eaux souterraines de la nappe alluviale et de la présence d'une couche superficielle sus-jacente relativement perméable. Toutefois, aucun usage de la nappe n'est référencé dans le secteur proche du site.
Eaux de surface	Vulnérabilité modérée à marquée, vu la présence de l'Henx en bordure de site et du Gave de Pau à environ 800 m au sud-ouest. Compte-tenu du classement du Gave de Pau, exutoire de l'Henx et de ses abords en zone Natura 2000, la sensibilité des eaux de surface est considérée comme forte.

## **2.2 DESCRIPTIF DU PUIS LA112 ET DES INSTALLATIONS DE SURFACE**

Le puits LA112 était un puits producteur de gaz. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs, les coordonnées et la référence BASIAS.

Dates de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Dates de bouchage	Réf. BASIAS
22/01/1960	4 053 m	X= 402 692 m Y=6 266 320 m Zsol = 80,3 m	29/12/2014	AQI6400229

Les principales installations de surface et ouvrages nécessaires à l'exploitation du puits étaient les suivants :

- la tête de puits de production (avec la cave correspondante),
- des cuves de fuel et de glycol,
- un réseau de collectes traversant le site en aérien,
- une réserve fuel-gaz,
- un bâtiment transformateur et un local instrumentation,
- une torche et un borbier de brûlage,
- des borbiers de forage,
- un réseau d'eaux pluviales avec pièges à huile/décanteurs,
- des équipements annexes regroupant les utilités, les dispositifs de contrôle et de sécurité,
- différents réseaux enterrés (avec regards),
- un borbier de bouchage (encore en eau),
- la clôture du site.

## **2.3 MISE À L'ARRÊT DÉFINITIF DU PUIS ET TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SITE LA112**

Le puits Lacq 112 a été arrêté définitivement en octobre 2013. Les opérations de bouchage se sont déroulées du 27/11/2014 au 29/12/2014. La période d'observation post-bouchage, d'une durée de 6 mois,

a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits. La DREAL a informé la société TEPF le 23/11/2015 qu'elle n'avait pas de remarque sur le rapport de fermeture définitive qui lui a été transmis le 16/11/2015.

Une partie des installations de surface a été démantelée entre le 29/01/2018 et le 15/02/2018. Les installations et ouvrages encore en place sont :

- la cave et la tête de puits,
- un bâtiment transformateur et un local instrumentation,
- les bourniers en eau (bournier B1a et bassin de réserve d'eau),
- le bournier de brûlage,
- les réseaux et regards d'écoulement d'eaux pluviales,
- les réseaux enterrés et regards associés,
- la clôture du site.

Les matériaux amiantés, repérés lors du diagnostic réalisé avant démolition ont été évacués.

Le bournier B2 situé à l'extérieur du site a été réhabilité en 1992 pour un usage agricole.

## **2.4 DIAGNOSTICS RÉALISÉS SUR LA PLATE-FORME DU PUIS LA112**

### Norm (Naturally Occuring Radioactive Material)

Le gisement de Lacq n'a jamais mis en avant de problématique liée aux Norm. Des mesures réalisées sur le site en 2005 n'ont pas relevé de contamination. Lors de la fermeture du puits et de la remontée de la complétion fin 2014, aucune trace de radioactivité n'a été relevée sur les tubes.

### Amiante

Les diagnostics de repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ont été réalisés. Aucun matériau contenant de l'amiante n'a été repéré lors du diagnostic réalisé sur les réseaux enterrés. La présence matériaux amiantés n'a été relevée que pour le local instrumentation (2 conduits en fibrociment).

### Diagnostic environnemental

#### ◆ Consistance du diagnostic

Le site LA112 a fait l'objet d'un diagnostic environnemental réalisé en octobre 2015. Ce diagnostic a conduit à la réalisation de :

- 62 sondages de sol, jusqu'à une profondeur maximum de 4 m et 1 tranchée afin de délimiter un bournier historique,
- 8 prélèvements de terres/matériaux au droit des stocks présents sur le site,
- 3 sondages de sols réalisés à la tarière manuelle dans le fossé périphérique au sud du site,
- 4 piézomètres (profondeur maximale de 5,5 m) et prélèvement de 4 échantillons d'eaux souterraines,
- des prélèvements d'échantillons de sédiments et d'eaux superficielles dans le bournier B1a, le bassin de réserve (ES4) et dans le ruisseau l'Henx en amont (ES1), au milieu (ES2) et en aval (ES3) du site.

Deux échantillons de sols ont également été prélevés dans le bournier B2 situé à l'extérieur du site.

Le programme analytique pour les échantillons de sols et de sédiments (188 échantillons analysés) a porté sur les substances suivantes :

- les hydrocarbures coupes C<sub>5</sub>-C<sub>40</sub>,
- les 16 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP),
- les BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes),
- les 8 métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb, nickel, zinc).

Pour les échantillons présentant des indices de présence de métaux ou situés à proximité de source de potentielle en métaux, un test de lixiviation avec recherche de métaux a été réalisé.

Pour certains échantillons, en présence d'indices spécifiques, des analyses complémentaires ont été réalisées :

- TPH (spéciation des hydrocarbures) dans le cas d'échantillons visiblement fortement impactés aux HCT,
- pH sur des échantillons de boues des anciens bourniers pour évaluer la présence d'éventuels produits,

- COT et granulométrie sur des échantillons caractéristiques du faciès lithologique des matériaux présents sur le site,
- Calcium,
- Glycols, à proximité des anciennes cuves correspondantes,
- PCB, à proximité du local transformateur.

Pour les échantillons d'eaux souterraines et superficielles, les analyses ont porté sur les paramètres suivants :

- les hydrocarbures coupes C5-C40,
- les 16 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP),
- les BTEX (Benzène, Toluène, Éthyl-benzène, Xylènes),
- les 8 métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb, nickel, zinc).

Les emplacements des sondages et des prélèvements sont repris dans le plan en annexe 1.

◆ Valeurs de comparaison

Les valeurs obtenues dans les échantillons prélevés dans les sols et les sédiments ont été comparées aux valeurs suivantes :

Métaux	Hg	Cr	Cu	Ni	Cd	As	Pb	Zn
bruit de fond local <sup>(1)</sup> (en mg/kg MS)	1,96	52	62	58	2,57	52	333	930
HCT (en mg/kg MS) <sup>(2)</sup>	500							
HAP (en mg/kg MS) <sup>(2)</sup>	50							
BTEX (en mg/kg MS) <sup>(2)</sup>	6							
PCB (en mg/kg MS) <sup>(2)</sup>	1							

<sup>(1)</sup>valeurs maximales mesurées dans l'environnement de l'Usine de Lacq (étude Burgeap 2009)

<sup>(2)</sup>valeurs correspondant aux seuils admissibles pour le stockage de déchets inertes visés dans de l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes

Pour les eaux de surface, les résultats ont été comparés, en l'absence de texte adéquat dans le code minier, avec les valeurs issues de l'arrêté ministériel du 02/02/1998 modifié, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (sauf pour les HCT : 5 mg/l au lieu de 10 mg/l).

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, les résultats des analyses ont été comparés aux valeurs limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (annexe II).

◆ Résultats

Diagnostic des sols :

- HCT : De nombreux échantillons de sol et de sédiments présentent des valeurs en HCT supérieures à la valeur de comparaison de 500 mg/kg. Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les coupes C<sub>12</sub>-C<sub>16</sub> et C<sub>16</sub>-C<sub>21</sub>. Les teneurs en C<sub>5</sub>-C<sub>10</sub> sont plus faibles avec un maximum de 2 400 mg/kg identifié dans les boues du sondage S44 (bourbier de brûlage).
- HAP : 1 échantillon de sol et plusieurs échantillons de sédiments présentent des valeurs en HAP supérieures à la valeur de comparaison de 50 mg/kg.
- BTEX : 2 échantillons prélevés dans les sols et quelques échantillons prélevés dans les sédiments présentent des valeurs en BTEX supérieures à la valeur de comparaison de 6 mg/kg.
- Métaux : 4 échantillons de sol et 7 échantillons de sédiments présentent des concentrations supérieures aux valeurs de comparaison. Aucun échantillon ne montre des concentrations en métaux sur éluat supérieurs au seuil de détection du laboratoire.
- PCB : Les PCB ont été détectés au droit de l'échantillon S26 mais la somme des 7 congénères (540 µg/kg) est inférieure à la valeur de comparaison : 1 mg/kg.
- Glycols : Les glycols n'ont pas été détectés.

- Dans les matériaux tout venant, 1 échantillon présente des valeurs en HCT supérieures à la valeur de comparaison de 500 mg/kg.

Aucun impact n'a été ainsi constaté dans les 3 échantillons prélevés dans le fossé périphérique au sud du site.

Le tableau ci-dessous reprend les sondages pour lesquels les valeurs mesurées sont supérieures aux valeurs de comparaison :

Zones d'impact	Réf. sondage et intervalle (m)	Anomalies constatées (concentrations en mg/kg)	Volume estimatif impacté (m <sup>3</sup> )
Bourbier B1b	S6 (0,05-0,3) *	HCT : 3 300	780
	S6 (0,4-0,5)	HCT : 17 000	
	S6 (0,9-1,2)	HCT : 690	
	S7 (0-0,3)	HCT : 4 300	
	S9 (0,1-0,4)	HCT : 3 400	
	S9 (0,6-0,7)	HCT : 4 200	
	S9 (0,8-1,1)	HCT : 2 400	
	S10 (0,2-0,6)	HCT : 4 400	
	S10 (1,2-1,6)	HCT : 910	
	S47 (0,1-0,4)	HCT : 1 200	
Bourbier B1a et ses alentours	S13 (0-0,3)	Hg : 2,1	2731
	S70 (0-0,3) *	HCT : 930 - Pb : 340 - Cu : 91	
	ES05 (0-0,15)	HCT : 32 000 - Pb : 340 - Cu : 94 - Hg 2,9	
	ES05 (0,15-0,62)	HCT : 5 700	
	ES07 (0-0,18)	HCT : 43 000 - Cu : 77 - Hg : 2	
	ES08 (0,15-0,61)	HCT : 27 000 - HAP : 300 - BTEX : 22	
	ES08 (0,61-0,76)	HCT : 7 900 - Cu : 140	
	ES09 (0-0,015)*	Pb : 460 - Cu : 100 - Hg 2,4	
	ES09 (0,15-0,35)	HCT :12 000	
	ES09 (0,35-0,46)	HCT :16 000	
	ES10 (0-0,1)	HCT : 54 000 - HAP : 72	
	ES10 (0,1-0,6)	HCT : 83 000 - HAP : 120 - BTEX : 23	
	ES10 (0,6-0,75)	HCT : 19 000 - As : 61	
	ES11 (0-0,1)*	HCT : 31 000 - Cu : 210 - Hg : 3	
	ES11 (0,1-0,3)	HCT : 54 000 - HAP : 96	
	ES11 (0,3-0,4)	HCT : 23 000 - HAP : 53	
ES14 (0-0,11)	HCT :29 000 - HAP : 71		
ES14 (0,11-0,43)	HCT :90 000 - HAP : 210 - BTEX : 7		
ES14 (0,43-0,52)	HCT :26 000 - Cd : 3,6		
Bassin en eau	ES4-sed	HCT :100 000 - HAP : 200 - BTEX : 16	12
Cuves de fuel	S22 (0,8-1,1)	HCT : 2 000	2467

et décanteur	S22 (2,1-2,5)	HCT : 4 000	
	S23 (0,3-0,4)	HCT : 6 700	
	S23 (1,4-1,8)	HCT : 5 300	
	S23 (2,4-2,8)	HCT : 4 500	
	S24 (0,8-1,2)	HCT : 2 400	
	S24 (2,1-2,5)	HCT : 1 800	
	S29 (1,3-1,6)	HCT : 1 600	
	S29 (2,1-2,5)	HCT : 570	
	S30 (1,2-1,5)	HCT : 8 800	
	S30 (1,9-2,2)	HCT : 3 600	
	S62 (1,4-1,7)	HCT : 1 200	
	S63 (0,6-0,9)	HCT : 1 100	
	S63 (1-1,3)	HCT : 1 300	
	S63 (2,9-3,2)	HCT : 1 500	
	S64 (1-1,3)	HCT : 1 200	
S64 (1,9-2,2)	HCT : 1 200		
Point isolé	S34 (0-0,3) *	Pb : 420 - Cu : 230 - Ni : 61 - Zn : 1900	150
Bourbier de brûlage et torche	S38 (0,8-1,1)	HCT : 6 900 - BTEX : 1400	766
	S38 (1,6-1,9)	HCT : 1 100 - BTEX : 14	
	S38 (1,9-2,1)	HCT : 500	
	S39 (2,3-2,6)	HCT : 800	
	S40 (1,8-2,1)	HCT : 530	
	S44 (0,3-0,6) *	HCT : 70 000 - HAP : 130 - BTEX : 770 - Cu : 150 - Hg : 2,3	
	S44 (1-1,3)	HCT : 18 000 - HAP : 170	
Tas de matériaux	M5*	HCT : 12 000	30

\* Échantillons ayant fait l'objet d'une analyse de métaux lourds sur éluât.

#### Diagnostic des eaux de surface :

La mesure des paramètres physico-chimiques montre un pH basique pour le bourbier B1a et le bassin d'eau de réserve avec respectivement 9,3 et 9,1. Les autres résultats sont inférieurs aux limites de détection du laboratoire pour les paramètres recherchés (8 métaux lourds, HCT C<sub>5</sub>-C<sub>40</sub>, BTEX, HAP), à l'exception de traces d'hydrocarbures et de métaux détectées dans les eaux de l'échantillon ES4 correspondant au bassin en eau (HCT ; 100 µg/l, As : 6,2 µg/l, Cu : 3,8 µg/l).

➤ Le rapport du bureau d'étude conclut que le ruisseau l'Henx n'a pas été impacté par les activités du site LA112 tant au niveau des sédiments que des prélèvements d'eau.

#### Diagnostic des eaux souterraines :

Les résultats analytiques pour les 4 échantillons d'eaux souterraines n'ont montré aucune détection pour les paramètres recherchés (8 métaux lourds, HCT C<sub>5</sub>-C<sub>40</sub>, BTEX, HAP), à l'exception de trace en arsenic au droit de Pz1 (amont) : 5,2 µg/l et en cadmium au droit de Pz1 et Pz3, respectivement 0,32 et 0,24 µg/l. Les niveaux statiques ont été mesurés entre 2,37 et 2,83 m de profondeur.

➤ Le rapport du bureau d'étude conclut que les eaux souterraines ne sont pas impactées.

## 2.5 TRAVAUX PRÉVUS SUR LE SITE LA112

Le site va être réhabilité pour une reconversion future compatible avec un usage agricole : culture ou élevage, le maraîchage étant exclus. Aussi, le programme de travaux présenté par l'exploitant consiste :

- à démanteler les installations de surfaces encore présentes sur le site à l'exception des locaux transformateur et instrumentation et de la clôture qui sont conservés pour le futur acquéreur du site,
- à retirer les canalisations et les réseaux enterrés,
- à traiter les zones sources de pollutions.

Suite au démantèlement de la cave bétonnée du puits LA112, des dalles, des pièges à huiles, des décanteurs, des bassins en eau et des plateformes bétonnées, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les terrains sous-jacents. Si des sols présentent des impacts, ils seront traités tel que décrit au paragraphe suivant.

### Traitement des sols

Le programme de traitement des pollutions du site est réalisé à partir d'un bilan coûts-avantage (BCA) et fait l'objet d'une analyse des risques résiduels (ARR) prédictive.

#### ◆ Bilan Coûts / Avantages (BCA)

Le BCA s'est attaché à :

- a) définir les sources de pollutions à traiter ;
- b) définir le seuil de coupure pour les HCT ;
- c) rechercher la meilleure solution technico-économique à mettre en œuvre.

#### a) Définition des sources de pollution à traiter

De par la mobilité potentielle des substances identifiées et des concentrations mesurées, l'exploitant a identifié les zones suivantes :

- borbier de brûlage et torche,
- cuves de fuel et décanteur,
- anciens borbiers B1a et B1b,
- bassin en eau,
- le stock de matériaux.

#### b) Définition du seuil de coupure pour les HCT

De par l'historique du site, leur occurrence de détection et leurs niveaux de concentrations, les hydrocarbures C<sub>10</sub>-C<sub>40</sub> ont été considérés comme les composés traceurs du site, la fraction C<sub>5</sub>-C<sub>10</sub> étant très peu représentée. C'est sur ces composés qu'a porté le BCA. Le traitement des HCT permettra de facto le traitement des BTEX et des HAP associés.

Sur la base du principe de Pareto, le seuil de coupure, c'est-à-dire la concentration en HCT dans les sols à partir de laquelle les matériaux devraient être traités ou évacués, serait de 9 000 mg/kg. Dans le but d'améliorer la qualité des milieux et de diminuer l'empreinte environnementale du site LA112, un abaissement du seuil de coupure proposé à une concentration de 5000 mg/kg a été envisagé en première approche. Cependant, avec cet objectif, il s'avère que des impacts résiduels, proches du seuil de réhabilitation (entre 4200 et 4400 mg/kg) seraient maintenus en surface au niveau du borbier de forage B1b. Au regard de l'usage futur du site, les impacts résiduels de ce borbier seront traités.

Par conséquent, le seuil de réhabilitation proposé pour le site LA112 est ramené à 4000 mg/kg.

En retenant ce seuil, 3 450 m<sup>3</sup> (6210 t) de matériaux impactés devraient faire l'objet d'un traitement (environ 94 % de la masse d'hydrocarbures présente dans les sols seraient concernées par le traitement).

#### c) Définition des solutions technico-économiques à mettre en œuvre

L'évaluation des avantages et inconvénients des meilleures technologies a conduit à retenir les solutions suivantes :

- L'excavation des zones dont les teneurs en HCT dépassent le seuil de coupure de 4 000 mg/kg (cf. plan d'excavation joint en annexe 2) et traitement hors site des matériaux (combinaison de traitements biocentre/incinération).

Pour l'ensemble des zones traitées, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les parois et les fonds de fouille de manière à conserver la mémoire des concentrations résiduelles.

Les zones excavées seront remblayées avec :

- des matériaux issus du site en provenance de zones impactées ayant fait l'objet d'un traitement biologique afin que leur teneur moyenne en HCT soit inférieure à 4 000 mg/kg,
- des matériaux issus du site en provenance de zones non impactées,
- des matériaux d'apports naturels (terre végétale, matériaux de carrière),
- des matériaux d'apports traités issus d'autres sites TEPF<sup>1</sup>, qui seront préalablement analysés afin de s'assurer qu'ils présentent des teneurs compatibles avec les objectifs de réhabilitation du site (avec également test de lixiviation et recherche d'une liste de composés permettant de s'assurer de l'absence d'apport de pollution exogène).

La durée de ces travaux serait comprise entre 1 à 2 mois et le coût associé serait compris entre 920 000 et 1 050 000 euros HT.

– Le maintien sur site, sous une couche de terres non impactées, des terres impactées par les métaux seuls, ou contenant des hydrocarbures à des concentrations inférieures au seuil de coupure (4000 mg/kg). Trois échantillons sont concernés. Il s'agit des échantillons des sondages S13, S34 et S70. Le volume estimatif des sols concernés est de 150 m<sup>3</sup> au total.

Des mesures seront prises afin d'assurer la traçabilité du maintien sur site de ces matériaux et leur présence sera mentionnée dans le mémoire de fin de travaux. Ce dernier sera associé aux actes administratifs afférents au site.

Le coût de cette mesure de gestion est estimé entre 2 000 et 3 000 euros HT.

Rejets aqueux durant les travaux :

– Les eaux du borbier et du bassin, ainsi que les éventuelles eaux de fond de fouille seront, après contrôles (MES, HCT, pH, BTEX, HAP, métaux lourds), rejetées en milieu naturel au travers un décanteur/séparateur. Dans le cas d'une concentration en HCT supérieure à 5 mg/l et dans le cas d'un dépassement de l'un des paramètres visés à l'article 32 de l'arrêté du 02/02/1998 modifié, un traitement type filtre à charbon actif/filtre à sable sera mis en place.

Un contrôle qualité des sédiments du milieu récepteur sera réalisé avant le début de la réhabilitation, puis à la fin des travaux.

#### ◆ Analyse des risques résiduels prédictive

Au regard des travaux de réhabilitation et des pollutions résiduelles attendues suivant le seuil de coupure défini à 4 000 mg/kg en HCT, l'exploitant a produit une analyse des risques résiduels prédictive en relation avec les usages futurs prévus (scénario agricole). Toutes les substances détectées et disposant de valeurs toxicologiques de référence (VTR) ont été retenues dans les calculs de risques sanitaires. Pour les voies d'expositions par inhalation et par ingestion de sols et de poussières, ce sont les concentrations moyennes qui ont été retenues, toutes profondeurs confondues. Pour l'ingestion des métaux, les métaux ont été retenus que lorsque les valeurs mesurées sont supérieures aux valeurs hautes parmi les valeurs de bruit de fond local et celles de la gamme des sols ordinaires du programme Aspitet.

Les calculs de risques sanitaires résiduels, par une approche globalement majorante, indiquent que les objectifs de dépollution du site sont compatibles avec les usages de type agricole, et que les impacts résiduels attendus dans les sols ne sont pas susceptibles de générer, sur le long terme, des risques pour la santé des futurs agriculteurs et des futurs riverains adultes et enfants supérieurs aux valeurs seuils recommandées par la méthodologie nationale en vigueur (QD < 1 et ERI < 10<sup>-5</sup>).

Afin de fournir des éléments d'aide à la gestion du site, des concentrations moyennes admissibles (CMA) dans les sols ont été calculées pour les HAP et BTEX. Ainsi, les concentrations moyennes dans les sols à partir et en dessous desquelles le site resterait compatible avec un usage agricole sont présentées ci-dessous :

- CMA benzo(a)pyrène = 0,5 mg/kg
- CMA naphthalène = 5 mg/kg

<sup>1</sup> TEPF, via RETIA, s'est inscrit dans une démarche de réalisation d'un centre de traitement des terres dédié exclusivement au traitement des terres impactées des anciens sites miniers de TEPF, avec comme objectif la revalorisation des terres traitées en matériaux de remblais sur ses propres sites. Les techniques de traitement qui seront mises en place sur ce futur centre (traitement biologique et traitement thermique en tertres) permettront d'atteindre des rendements similaires à ceux de centres de traitements extérieurs ainsi qu'à ceux de traitements sur site utilisant les mêmes techniques. Dans le cas où la/les technique(s) proposée(s) dans le BCA serait(aient) mise(s) en œuvre dans le cadre de ce futur centre, RETIA se laisse donc le choix d'utiliser le dit-centre en lieu et place d'une filière extérieure ou d'un traitement sur site.

- CMA benzène = 0,10 mg/kg
- CMA toluène = 0,2 mg/kg
- CMA éthylbenzène = 0,6 mg/kg
- CMA xylènes = 10 mg/kg.

### **3 – PRÉSENTATION DES DOSSIERS DITS « DADT RATTACHÉES » ÉTABLIS PAR L'EXPLOITANT**

Pour précision, les dossiers « DADT rattachées » joints à la DADT du puits LA112, concernent des travaux réalisés avant 1999 et des sites pour lesquels TEPF n'a plus de maîtrise foncière. Ces dossiers synthétisent l'ensemble des informations disponibles concernant les travaux réalisés et informent sur l'état environnemental des sites.

#### **3.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER CONCERNANT LE PUIITS LA110**

##### Descriptif du puits LA110

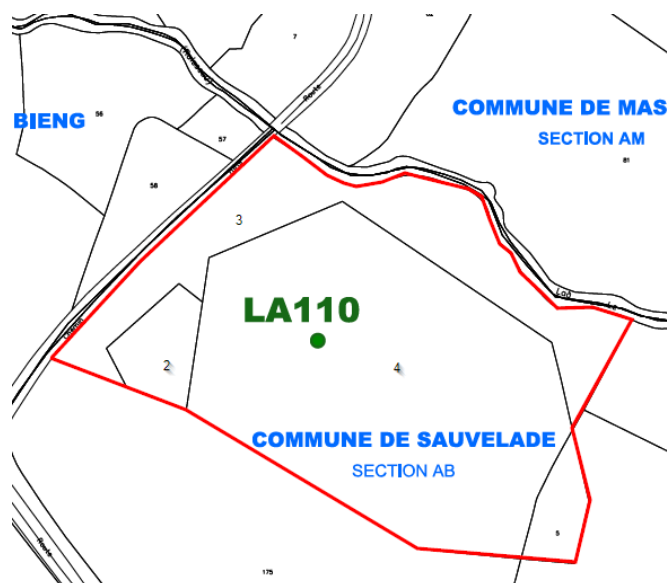
Le puits LA110 était un puits producteur de gaz implanté sur la commune de Sauvelade. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA110	26/03/1960	5 107 m	X= 398 531 m Y=6 264 385 m Zsol = 94,78 m	02/1973

##### Descriptif du site - Contexte foncier

Le site comprenait la tête de puits, un borbier de brûlage situé à l'est et 2 borbiers de forage situés au nord et au sud-ouest. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. Le puits LA110 était implanté sur la parcelle n°4.

Section cadastrale commune de Sauvelade	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
section AB	1	9 460 m <sup>2</sup>	Propriété privée
	2	1 860 m <sup>2</sup>	
	4	23 440 m <sup>2</sup>	
	5	1 323 m <sup>2</sup>	



### Contexte environnemental

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant en bordure du site Natura 2000 "Gave de Pau" et de ses affluents, dont le ruisseau Le Laa qui longe en partie le site.

Le site se situe au droit d'une nappe libre proche de la surface, dont le sens d'écoulement général est orienté en direction du ruisseau Le Laa au nord-ouest.

Aucun captage d'AEP ou ouvrage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

Les premières habitations sont situées à environ 200 m à l'ouest du site.

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone sont les terrains agricoles exploités autour du site, ainsi que la zone Natura 2000 du "Gave de Pau".

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse de vulnérabilité établie par l'exploitant.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Modérément vulnérables" en raison de la faible profondeur de la nappe et de la présence d'une couche modérément perméable en surface, mais pas d'usage sensible référencé en aval hydraulique proche
Eaux de surface	"Fortement vulnérables" en raison de la proximité du site avec le ruisseau (Laa), et des connexions hydraulique avec le Gave de Pau en aval
Milieus naturels	"Faiblement vulnérables" en raison de l'absence de ZNIEFF et de l'usage du site

### Travaux réalisés

Les opérations d'abandon du puits ont été réalisées en février 1973. La remise en état du site a été réalisée entre 1973 et 1976. Les travaux ont consisté à la vidange des bourbiers, le retrait des massifs béton et des matériaux et au reprofilage des terrains.

Les terrains ont été restitués au propriétaire le 13/04/1976 pour qu'il retrouve leurs usages agricoles initiaux.

Une visite du site réalisée par Rétia le 26/01/2016 a permis de constater que les terrains faisaient l'objet de cultures céréalières et qu'il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation du puits.



### 3.2 PRÉSENTATION DU DOSSIER CONCERNANT LE PUIS LA114

#### Descriptif du puits LA114

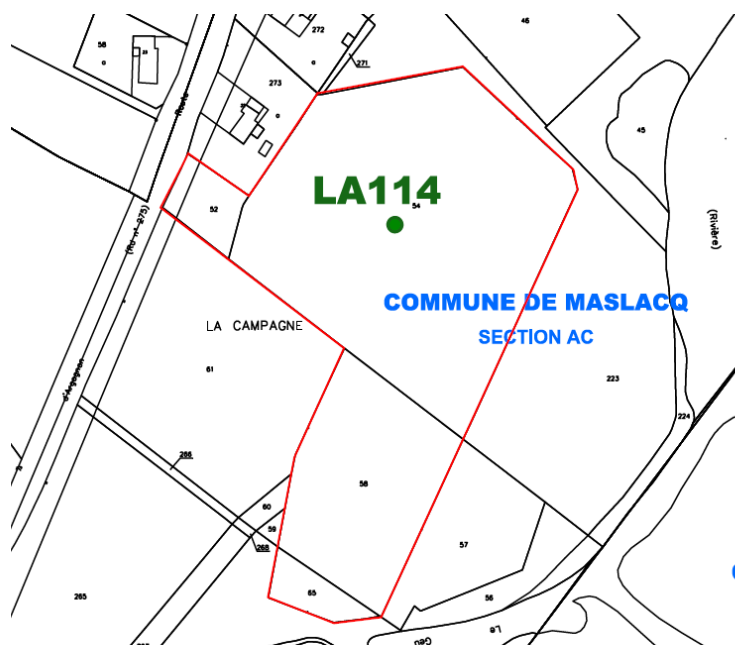
Le puits LA114 était un puits producteur de gaz implanté sur la commune de Maslacq. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA114	04/09/1958	4 587 m	X= 401 398 m Y=6 267 538 m Zsol = 76,90 m	08/10/1989

#### Descriptif du site - Contexte foncier

Le site comprenait la tête de puits dans la partie nord, un réseau de collectes, un bournier de brûlage situé au sud-est, un grand bournier de forage au nord-est et des cuves de fuel en bordure ouest. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. Le puits LA114 était implanté sur la parcelle n°54. Les parcelles n°52 et 54 sont soumises à une servitude liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz Terega.

Section cadastrale commune de MASLACQ	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
section AC	54	16 485 m <sup>2</sup>	Propriété privée
	52	975 m <sup>2</sup>	
	65	760 m <sup>2</sup>	
	58	6 000 m <sup>2</sup>	



#### Contexte environnemental

Le site se situe à proximité immédiate du site Natura 2000 "Gave de Pau". Il est également localisé à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau".

Aucun captage d'AEP ou ouvrage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

Un plan d'eau est présent à 100 m au nord-est du site ; il s'agit d'un bassin d'orage construit au même moment que l'autoroute A64.

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches sont les habitations situées à proximité immédiate du puits, ainsi que les terrains agricoles exploités autour.

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse de vulnérabilité établie par l'exploitant.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Fortement vulnérables" en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface
Eaux de surface	"Fortement vulnérables" en raison de la proximité du site avec le ruisseau, le Geù en bordure, et le Gave de Pau (200 m en aval)
Milieux naturels	"Faiblement vulnérables" en raison de la ZNIEFF située en aval hydraulique et de l'état actuel du site

### Travaux réalisés

Les opérations d'abandon définitif du puits ont été réalisées du 25 septembre au 8 octobre 1989, à la suite d'un bouchage provisoire réalisé en 1980.

Les opérations de restitutions des terrains ont eu lieu en 2 périodes distinctes :

- réhabilitation des parcelles 58 et 65 puis restitution des terrains à leurs propriétaires en 1986 pour un usage agricole,
- réhabilitation des parcelles 52 et 54 puis restitution des terrains à leurs propriétaires en 1989.

Les travaux de remise en état du site ont consisté en :

- la réhabilitation des bourbiers (écrémage et évacuation des hydrocarbures surnageants, traitement des eaux, traitement et enfouissement des boues sur place) ;
- la démolition des constructions existantes (cave bétonnée, dalle béton, cuvette de rétention, massif d'ancrage...) ;
- l'évacuation des divers déchets vers une décharge habilitée ;
- au reprofilage des terrains après comblement des bourbiers à l'aide de produits de déblais tassés, en accord avec les propriétaires.

Les boues traitées ont été enfouies dans la parcelle n°54 et ont été recouvertes d'une couche de terre végétale d'un mètre environ avec l'accord du propriétaire.

Les massifs bétonnés ont servi à renforcer les berges du Gave à la demande de la mairie de Maslacq.

Ces travaux sont décrits dans un Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux (DDDT) transmis à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 16/03/1990.

Une visite du site réalisée par Rétia le 26/01/2016 a permis de constater que les terrains sont réutilisés pour une activité agricole et qu'il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation du puits LA114.



### 3.3 PRÉSENTATION DU DOSSIER CONCERNANT LE PUIS LA116

#### Descriptif du puits LA116

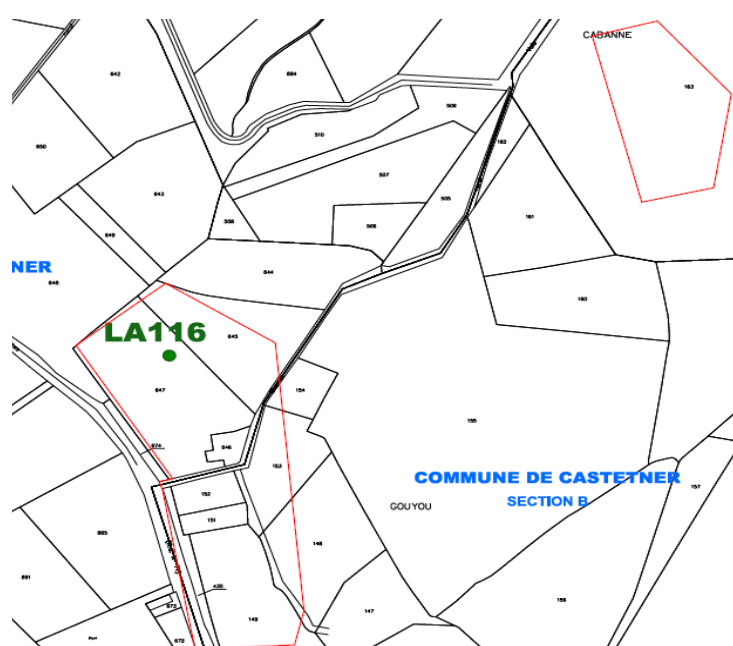
Le puits LA116 était un puits producteur de gaz implanté sur la commune de Castetner. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA116	28/12/1958	5 240 m	X= 398 073 m Y=6 266 786 m Zsol = 195,22 m	22/01/1980

#### Descriptif du site - Contexte foncier

Le site comprenait un bâtiment électrique au centre, un borbier de brûlage au sud-est, un borbier de décantation au nord-est. Un borbier de forage était situé à l'écart du site clôturé, sur la parcelle n°163B, à environ 300 m au nord-est du site. La tête de puits se situait dans la partie nord-ouest, la torche au sud-est avec une partie du réseau de collecte et des cuves. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. Le puits LA116 était implanté sur la parcelle n°647.

Section cadastrale commune de Castetner	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
section A	647	6 016 m <sup>2</sup>	Propriété privée
	646	388 m <sup>2</sup>	
	645	2 845 m <sup>2</sup>	
Section B	154	87 m <sup>2</sup>	
	153	1 577 m <sup>2</sup>	
	152	864 m <sup>2</sup>	
	151	510 m <sup>2</sup>	
	149	3 561 m <sup>2</sup>	
	148	964 m <sup>2</sup>	
	430	588 m <sup>2</sup>	
	163	5 240 m <sup>2</sup>	



## Contexte environnemental

Le site LA116 se situe à proximité du site Natura 2000 "Gave de Pau". Il est également localisé à proximité de la ZNIEFF type 2 "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau".

Aucun captage d'AEP ou ouvrage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches sont les habitations situées à proximité immédiate du puits, ainsi que les terrains agricoles exploités autour.

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse de vulnérabilité établie par l'exploitant.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Faiblement vulnérables" en raison de l'absence supposée de nappe libre et de la couche protectrice
Eaux de surface	"Faiblement vulnérables" en raison de la distance du site avec les ruisseaux (le Geü et le Laa à plus de 1 km), et de la distance du Gave de Pau
Milieux naturels	"Faiblement vulnérables" en raison de la ZNIEFF située en aval hydraulique et de l'état actuel du site

## Travaux réalisés

Les opérations d'abandon définitif du puits ont été réalisées en janvier 1980. Les travaux de remise en état des terrains ont été effectués courant de l'année 1985 et ont compris :

- la réhabilitation du borbier intérieur et du borbier extérieur (traitement des boues et remblaiement avec 0,8 à 1 m de terre) ;
- la démolition des constructions existantes (massifs bétonnés, supports des cuves à glycol et fuel, cuvette de rétention) et enfouissement au fond du borbier intérieur ;
- le nivellement de la plate-forme ;
- la remise en état du chemin rural.

Les boues traitées ont été enfouies dans les anciens borbiers au niveau des parcelles n°645A et 163B.

Une dalle en béton, une partie de la clôture, les poteaux, et d'autres ouvrages (dont le local transformateur) ont été laissés sur place, en accord avec la propriétaire.

Les terrains ont été restitués à leurs propriétaires en 1985.

L'arrêt de l'exploitation du puits LA116 a fait l'objet d'un Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux (DDDT) transmis à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 17/12/1985.

Les travaux de remise en état ont été constatés le 19/12/1985 par la DRIR Aquitaine qui a établi le procès verbal de recollement le 02/01/1986.

Les parcelles sur lesquelles le site LA116 a été implanté sont actuellement en friche. La parcelle n°163B fait actuellement l'objet d'un usage agricole.



### 3.4 PRÉSENTATION DU DOSSIER CONCERNANT LE PUIS LA122

#### Descriptif du puits LA122

Le puits LA122 était un puits producteur de gaz implanté sur la commune de Maslacq. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA122	02/07/1958	4 250 m	X= 401 231 m Y=6 265 700 m Zsol = 81,7 m	10/10/1990

#### Descriptif du site - Contexte foncier

Le site comprenait un bourbier au nord, la tête de puits et un transformateur au nord-ouest, un bourbier de brûlage et une torche au sud-est, le réseau de collecte, des cuves de glycol et de fuel à l'ouest. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. Le puits LA122 était implanté sur la parcelle n°210.

Section cadastrale commune de Maslacq	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
section AE	210	16 145 m <sup>2</sup>	Propriété privée
	209	5 725 m <sup>2</sup>	
	208		
	152	4 750 m <sup>2</sup>	



#### Contexte environnemental

Le site LA122 se situe à proximité du site Natura 2000 "Gave de Pau". Il est également localisé à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau".

Aucun captage d'AEP ou ouvrage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

L'habitation la plus proche est située à 400 m au nord du site.

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches sont les terrains agricoles exploités autour du puits et les chevaux présents sur le site.

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse de vulnérabilité établie par l'exploitant.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Fortement vulnérables" en raison de la faible profondeur de la nappe et de

	l'absence d'une couche protectrice en surface
Eaux de surface	"Fortement vulnérables" en raison de la proximité du site avec le Gave de Pau (400 m)
Milieux naturels	"Faiblement vulnérables" en raison de la ZNIEFF située en aval hydraulique et de l'état actuel du site

### Travaux réalisés

Les opérations d'abandon définitif du puits ont été réalisées en octobre 1990. Les travaux de remise en état des terrains ont été effectués au cours du premier trimestre 1991 et ont compris :

- la réhabilitation des bourbiers (écrémage et évacuation des hydrocarbures surnageants, traitement des eaux, traitement des boues et enfouissement sur le site) ;
- l'évacuation des déblais et déchets en décharge habilitée ;
- le remblaiement des bourbiers avec des déblais tassés puis avec de la terre végétale.

Les clôtures, massifs bétonnés et matériaux divers (dont le local transformateur), ont été laissés sur place sur les parcelles n°208, 209 et 210, en accord avec les propriétaires. Au droit de la parcelle n°152, tous les matériaux ont été enlevés.

Les boues traitées des bourbiers ont été enfouies dans les anciens bourbiers au niveau des parcelles n°152, 209 et 210. Les terrains ont été restitués à leurs propriétaires après les travaux.

L'arrêt de l'exploitation du puits LA122 a fait l'objet d'un Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux (DDDT) transmis à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 15/01/1992. La DRIRE Aquitaine a considéré ce délaissement comme acquis par courrier du 09/11/1992.

Les parcelles sur lesquelles le site LA122 a été implanté sont actuellement occupées par une écurie (avec présence d'un bâtiment sur l'ancienne dalle béton) et par un champ cultivé au sud (parcelle n°152).

Une visite réalisée par Rétia le 26/01/2016 a permis de constater que la clôture et le local transformateur sont toujours présents.



### **3.5 PRÉSENTATION DU DOSSIER CONCERNANT LE PUIT LA132**

#### Descriptif du puits LA132

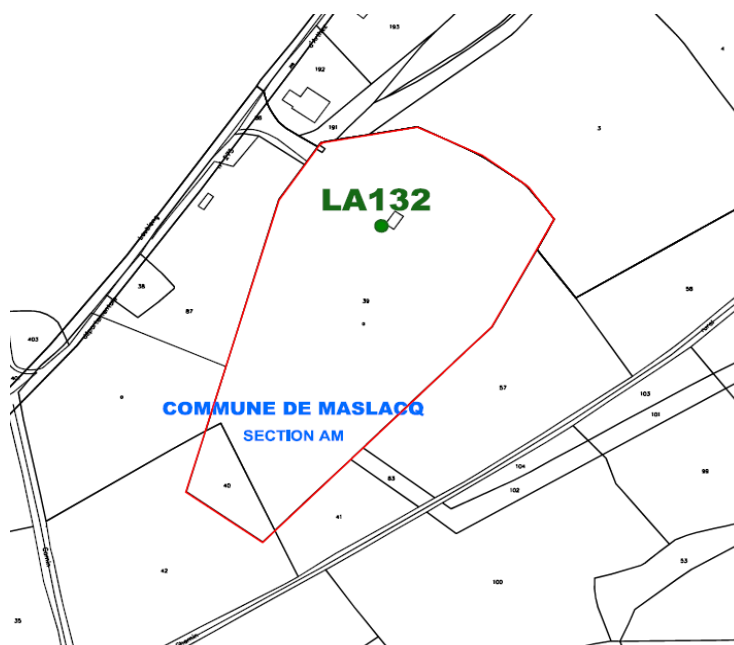
Le puits LA132 était un puits producteur de gaz implanté sur la commune de Maslacq. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA132	31/05/1960	4 732 m	X= 399 241 m Y=6 265 178 m Zsol = 137,50 m	13/01/1984

#### Descriptif du site - Contexte foncier

Le site comprenait la tête de puits au nord, le bourbier de brûlage et la torche au sud-ouest, un réseau de collecte et différentes cuves, ainsi que 3 bourbiers présents en partie est du site. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. Le puits LA132 était implanté sur la parcelle n°39.

Section cadastrale commune de MASLACQ	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
section AM	39	24 235 m <sup>2</sup>	Propriété privée
	40	1 515 m <sup>2</sup>	



#### Contexte environnemental

Le site LACQ-132 se situe à proximité du site Natura 2000 "Gave de Pau". Il est également localisé à proximité de la ZNIEFF type 2 "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau".

Aucun captage d'AEP ou ouvrage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches sont les terrains agricoles exploités et les habitations autour du puits, les chevaux présents sur le site et les employés de la déchetterie présente à côté du site, à l'ouest.

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse de vulnérabilité établie par l'exploitant.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Modérément vulnérables" en raison de la faible porosité des couches géologiques sous-jacentes.
Eaux de surface	"Faiblement vulnérables" en raison de la distance du site avec le ruisseau (le Geü à 1,2 km), et le Gave de Pau

Milieux naturels	“Faiblement vulnérables” en raison de la ZNIEFF située en aval hydraulique et de l'état actuel du site
------------------	--

### Travaux réalisés

Les opérations d'abandon définitif du puits ont été réalisées du 3 au 13 janvier 1984. Les travaux de remise en état des terrains ont été effectués au cours de l'année 1986 et ont compris :

- la réhabilitation des bourbiers (traitement des boues et enfouissement sur le site) ;
- l'arrachage des massifs bétonnés et des supports de cuves ;
- le remblaiement des bourbiers avec de la terre des merlons ;
- le curage des fossés et du décanteur.

Les boues traitées des bourbiers ont été enfouies dans les anciens bourbiers au niveau des parcelles n°39 et 40. En accord avec l'acquéreur des terrains, le local transformateur, la dalle béton, la clôture, les poteaux électriques, les empièvements, les tubes et conduites enterrées ont été laissés en place.

Un dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux (DDDT) du puits LA132 daté du 01/09/1986 a été réalisé et transmis à la DRIR Aquitaine. Les travaux de remise en état des terrains sont présentés dans ce dossier.

Les travaux de réhabilitation du site d'emprise du puits ont été constatés par la DRIR Aquitaine le 09/09/1986 et ont fait l'objet d'un procès verbal de recollement daté du 16/09/1986.

Une visite de l'ancien site LA132 réalisée par Rétia le 26/01/2016 a permis de constater que les terrains sont occupés par une écurie. Un étang artificiel a été réalisé à l'ouest. La clôture et le local transformateur sont toujours présents. Le reste du site est enherbé et boisé.

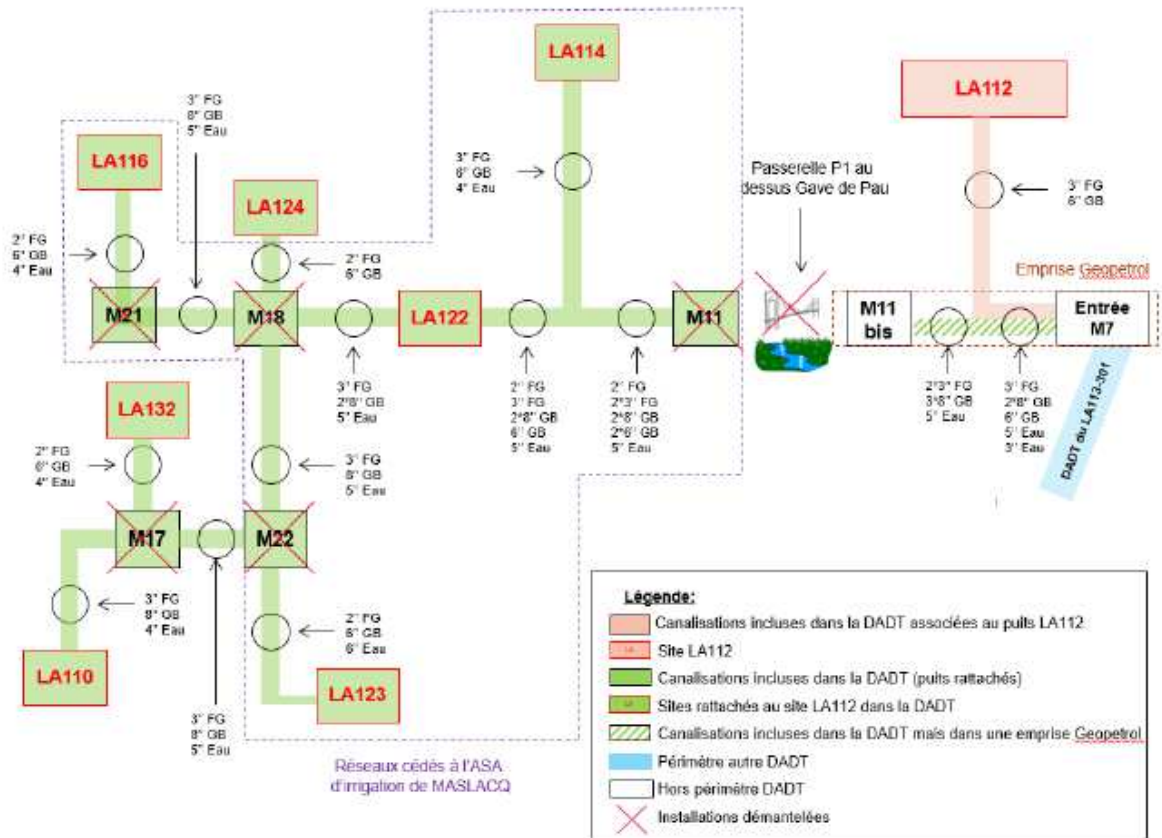


## **4 – PRÉSENTATION DU DOSSIER ÉTABLI PAR L'EXPLOITANT CONCERNANT LES RÉSEAUX DE COLLECTES ET LES MANIFOLDS M11, M17, M18, M21 et M22**

Les réseaux de collectes concernés par la DADT sont les réseaux associés à la production du puits LA112 et les réseaux associés aux puits faisant l'objet des DADT « rattachées ». Les manifolds présents sur ces

réseaux sont : les manifolds M11, M11bis, M17, M18, M21 et M22. Le manifold M11bis n'est pas concerné par la DADT, car repris par la société Geopetrol.

Le synoptique ci-dessous reprend les réseaux et les manifolds concernés.



#### **4.1 RÉSEAU DE COLLECTES ASSOCIÉ AU PUIS LA112 ET TRONÇON DU RÉSEAU SITUÉ ENTRE LES MANIFOLDS M11bis ET M7, SUR LA RIVE DROITE DU GAVE DE PAU**

La production du puits LA112 était acheminée au manifold M7 par un réseau de collectes enterrées d'une longueur totale de 1 850 m, constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA112- Jonction LA112	Gaz brut	Environ 780	6	168,2	10,97	Brai	5	Cession à un particulier
	Fuel gaz		3	60,32	3,91	Brai	5	Voir paragraphe prévisions de travaux
M11bis- Jonction LA112	eau et condensats	Environ 280	5	NC	NC	NC	NC	Cession Géopetrol
	Gaz brut		8	NC	NC	NC	NC	
	Gaz brut		8	NC	NC	NC	NC	Cession ASA d'irrigation de l'Henx
	Gaz brut		8	NC	NC	NC	NC	Délaissées (Donné acte du 21/04/1992)
	Fuel gaz		3	NC	NC	NC	NC	
	Fuel gaz		3	NC	NC	NC	NC	
Jonction LA112 – M7	eau	Environ 790	5	NC	NC	NC	NC	Cession Géopetrol
	eau et condensats		3	NC	NC	NC	NC	
	Gaz brut		8	NC	NC	NC	NC	

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
	Gaz brut		8	NC	NC	NC	NC	Cession ASA d'irrigation de l'Henx
	Gaz brut		6	168,2	10,97	Brai	0,5	Voir paragraphe prévisions de travaux
	Fuel gaz		3	60,32	3,91	Brai	0,5	

NC = non connu

#### Travaux réalisés sur le réseau de collectes

L'arrêt du réseau de collectes reliant le puits LA122 à la jonction du puits LA112 (incluant le tronçon M11bis à la jonction du LA112) a été déclaré le 17/09/1990. M. le Préfet a donné acte de cette déclaration par arrêté préfectoral n°92/ENV/09 du 21/04/1992.

Les terrains d'emprise du réseau de collectes présent entre le manifold M11bis jusqu'à l'entrée du manifold M7 ont été transférés à Geopetrol dans le cadre de la mutation de la concession.

Lors des travaux de démantèlement de la passerelle P1, les canalisations de TEPF ont été coupées au droit des manifolds M11 et M11bis (en entrée et en sortie de ceux-ci), et cimentées en entête.

#### Travaux prévus sur le réseau de collectes associé à la production du puits LA112

Seules des collectes de gaz brut et de fuel gaz reliant le puits LA112 au manifold M7 n'ont pas encore fait l'objet de cession ou de dossier de délaissement. Le tracé de l'ensemble de ces collectes est situé au sein d'un environnement agricole. Un marchage réalisé en 2016 a permis de déterminer les profondeurs d'enfouissement de ces collectes et d'identifier les points sensibles :

Tronçon	Collecte	Profondeurs d'enfouissement	Points sensibles
LA112-JonctionLA112	Fuel gaz 3"	entre 0,65 et 1,38 m	route de Muret (VC 8) ruisseau de Lesparde
JonctionLA112 – M7	Gaz brut 6"	entre 0,60 et 1,55 m	route de Muret (VC 8) chemin rural de Courrau
	Fuel gaz 3"	entre 0,75 et 1,55 m	

L'exploitant propose le maintien en place de ces collectes avec obturation de chaque extrémité, par pose de tampons plein (TP). Un bétonnage de tout ou partie de ces tronçons pourra également être réalisé.

Les tronçons présentant des profondeurs d'enfouissement rendant le maintien en place non compatible avec l'usage futur envisagé seront déposés.

RETIA informera les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terrains concernés de l'arrêt définitif de l'exploitation et de l'abandon de ces collectes.

#### Canalisation eau incendie

Une canalisation d'eau incendie 4" part du site LA112 et rejoint la canalisation 5" présente entre les manifolds M11bis et M7 (canalisation cédée à Geopetrol). Les mesures réalisées en 2016 révèlent que cette canalisation est enfouie à une profondeur d'environ 1,1 m. Cette canalisation sera laissée en terre. Seuls les ouvrages aériens présents le long du tracé (balise, regards...) seront démantelés.

### **4.2 RÉSEAUX ASSOCIÉS AUX PUIITS FAISANT L'OBJET DES DADT DITES « RATTACHÉES »**

- ◆ Réseau de collectes situé entre le LA110 et le manifold M22

La production du puits LA110 était acheminée au manifold M22 par un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA110-	Gaz brut	Environ	8			Non connus		Terrains d'emprise

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
M22	Fuel gaz	2000	3				restitués aux propriétaires fonciers	
	Eau		4					

◆ Réseau de collectes situé entre le LA114 et le manifold M11

La production du puits LA114 était acheminée au manifold M11 par un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA114- Jonction LA114	Gaz brut	Environ 2100	6				Réseau cédé à l'ASA d'irrigation de Maslacq  Terrains d'emprise restitués aux propriétaires fonciers	
	Fuel gaz		3					
	Eau		4					
Jonction LA114-M11	Gaz brut	Environ 180	6	Non connus				
	Fuel gaz		3					
	Eau		5					

◆ Réseau de collectes situé entre le LA116 et le manifold M18

La production du puits LA116 était acheminée au manifold M18 via le manifold M21 par un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA116- M21	Gaz brut	Environ 3000	6				Réseau cédé à l'ASA d'irrigation de Maslacq  Terrains d'emprise restitués aux propriétaires fonciers	
	Fuel gaz		2					
	Eau		4					
M21-18	Gaz brut		8	Non connus				
	Fuel gaz		3					
	Eau		5					

◆ Réseau de collectes situé entre le LA122 et le manifold M11

La production du puits LA122 était acheminée au manifold M11 via le manifold M21 par un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA122- M11	Eau	Environ 750	5				Réseau cédé à l'ASA d'irrigation de Maslacq  Terrains d'emprise restitués aux propriétaires	
	Gaz brut		8					
	Gaz brut		8					
	Gaz brut		6					
	Fuel gaz		3					

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
	Fuel gaz		2					fonciers

◆ Réseau de collectes situé entre le LA123 et le puits LA122

La production du puits LA123 était acheminée au manifold M18 via le manifold M22, puis jusqu'à la jonction du puits LA122 par un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA123-M22	Eau	Environ 470	6	Non connus				Réseau cédé à l'ASA d'irrigation de Maslacq  Terrains d'emprise restitués aux propriétaires fonciers
	Gaz brut		6					
	Fuel gaz		2					
M22-M18	Eau	Environ 780	5					
	Gaz brut		8					
	Fuel gaz		3					
M18-LA122	Eau	Environ 1100	5					
	Gaz brut		8					
	Gaz brut		8					
	Fuel gaz		3					

◆ Réseau de collectes situé entre le LA124 et le manifold M18

La production du puits LA124 était acheminée au manifold M18 via un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA124-M18	Gaz brut	Environ 310	6					Terrains d'emprise restitués aux propriétaires fonciers

◆ Réseau de collectes situé entre le LA132 et le manifold M22

La production du puits LA132 était acheminée au manifold M22 via un réseau de collectes constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA132-M17	Gaz brut	Environ 1000	6	Non connus				Terrains d'emprise restitués aux
	Fuel gaz		2					

Tronçon	Nature du fluide	Longueur (m)	Caractéristiques techniques					Informations
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
	Eau		4					
M17-M22	Gaz brut		8					
	Fuel gaz		3					
	Eau		5					

#### **4.3 SYNTHÈSE DES TRAVAUX RÉALISÉS**

Après l'arrêt des puits, les différentes canalisations ont été mises en sécurité et lavées. L'ensemble des installations de surface ont été démantelés et les terrains remis en culture.

La totalité des canalisations des tronçons alimentant les anciens puits LA114, LA116, LA122 et LA123 a fait l'objet d'une cession à l'ASA d'irrigation de Maslacq, après démantèlement des équipements de surface, remise en état de culture des terrains et restitution des terrains aux propriétaires.

Le réseau de collectes situé entre le puits LA114 et le manifold M11 a été délaissé en 1981.

Comme vu ci-dessus, l'arrêt du réseau de collectes reliant le puits LA122 à la jonction du puits LA112 a été déclaré le 17/09/1990. M. le préfet a donné acte de cette déclaration par arrêté préfectoral n°92/ENV/09 du 21/04/1992.

L'arrêt du réseau de collectes reliant le puits LA123 au puits LA122 a été déclaré à la DRIRE le 25/01/1988.

Les tronçons de collectes alimentant les anciens puits LA110, LA124 et LA132 ont fait l'objet de restitution auprès des propriétaires concernés, après démantèlement des équipements de surface et remise en état de culture des terrains.

Les terrains d'emprise concernés par le réseau LA110-M22 ont été restitués aux propriétaires concernés entre novembre 1984 et juillet 1989.

Les terrains d'emprise concernés par le réseau LA124-M18 ont été restitués aux propriétaires concernés le 9 juin 1986.

Les terrains d'emprise concernés par Le réseau LA132-M22 ont été restitués aux propriétaires concernés entre novembre et décembre 1984.

#### **4.4 MANIFOLDS M11, M17, M18, M21 et M22**

Le contexte foncier des manifolds concernés par la DADT est repris dans le tableau ci-dessous.

Manifolds	Communes	Parcelle	Statut foncier
M11	Mont	9 section 333 AB	Pas de maîtrise foncière
M17	Maslacq	102 section AM	
M18	Maslacq	116 section AO	
M21	Castetner	20b section ZA	
M22	Maslacq	72 section AN	

Le manifold M11 a été déconstruit lors des travaux de démantèlement de la passerelle P1 abordé au paragraphe suivant.

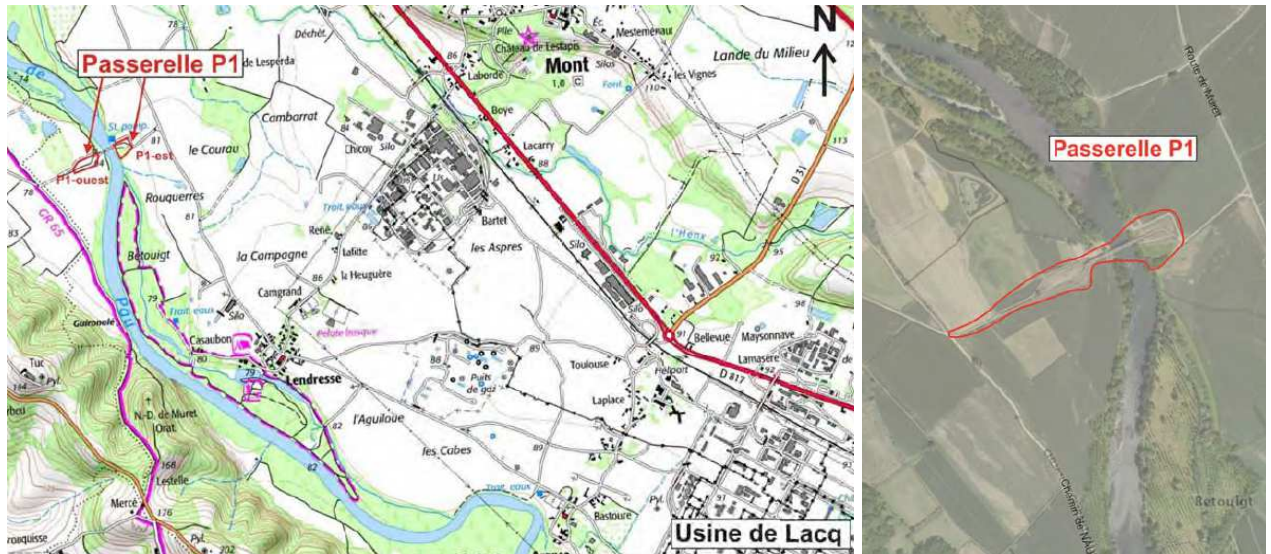
Les manifolds M17, M18, M21 et M22 ont été démantelés lors de l'abandon des réseaux de collectes associés.

## **5 – PRÉSENTATION DU DOSSIER ÉTABLI PAR L'EXPLOITANT CONCERNANT LA PASSERELLE P1**

### **5.1 DESCRIPTION DE LA PASSERELLE ET DU TERRAIN D'EMPRISE**

La production des différents puits localisés côté sud du Gave de Pau (LA132, LA124, LA123, LA122, LA116, LA114, LA110) était acheminée par voie aérienne vers le manifold M7 grâce à la passerelle P1. La passerelle P1 faisait la jonction entre le manifold M11 et M11Bis.

Le site de la passerelle P1, d'une surface totale de 1,1 ha, intègre donc une parcelle sur chaque rive du Gave de Pau : P1-est (manifold M11bis) et P1-ouest (manifold M11).



Localisation de la passerelle P1 et vue aérienne

Les environs immédiats du site sont constitués de parcelles agricoles cultivées et de la végétation des berges du Gave. Le site passerelle P1 est inclus dans deux périmètres de zones d'intérêt écologique (ZNIEFF et zone Natura2000).

## 5.2 TRAVAUX RÉALISÉS

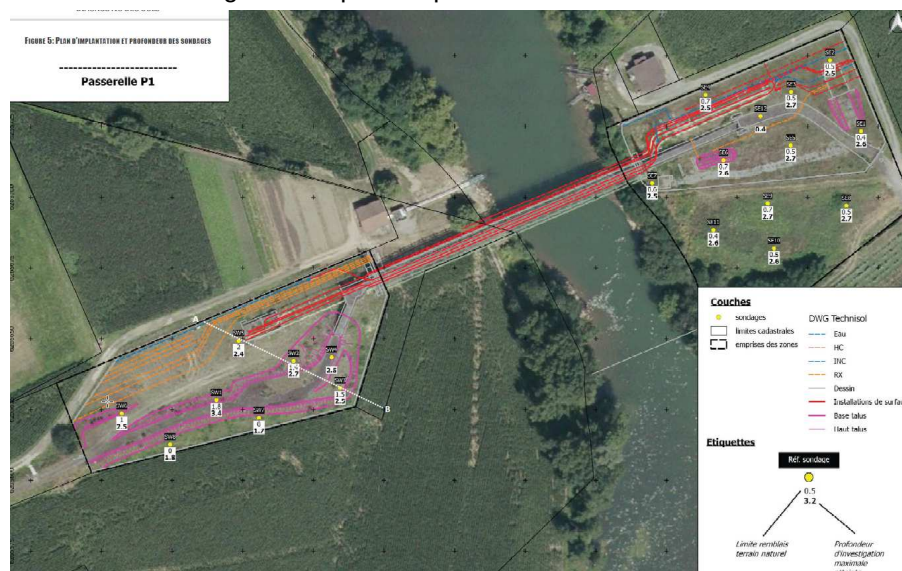
Situation avant travaux : les parcelles de la passerelle P1 étaient à l'état de friche et clôturées, sauf pour la partie sud de P1-Est qui correspond à un champ en friche. Quelques structures bétons ayant accueilli les anciennes canalisations étaient encore en place. Au niveau des installations de surface, outre la passerelle, seul subsistait un faisceau de conduites aériennes allant de la parcelle P1-est aux structures bétons de P1-ouest.

### Diagnostics réalisés sur le site de la passerelle P1

Des investigations de terrain ont été réalisées en juin 2015. 20 sondages de sols ont été réalisés à la pelle mécanique à des profondeurs comprises entre 1,7 et 3,4 m : 12 sondages sur la parcelle P1-est (rive droite) et 8 sondages sur la parcelle P1-ouest (rive gauche).

Les zones traversées par des conduites de transport de gaz ont été privilégiées pour l'implantation des sondages. Des sondages ont été spécifiquement implantés au droit du merlon soutenant la piste d'accès à la passerelle sur la parcelle P1-ouest afin de caractériser la nature et la qualité de ces matériaux.

Le plan d'implantation des sondages est repris ci-après.



Tous les échantillons de sols ont fait l'objet d'une recherche des produits suivants :

- Hydrocarbures totaux dont hydrocarbures volatils où ont été différenciées les fractions suivantes [C<sub>5</sub>-C<sub>10</sub>] ; [C<sub>10</sub>-C<sub>12</sub>] ; [C<sub>12</sub>-C<sub>16</sub>] ; [C<sub>16</sub>-C<sub>21</sub>] ; [C<sub>21</sub>-C<sub>40</sub>],
- 8 Métaux (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb, Ni, Zn),
- 4 BTEX,
- 16 HAP.

2 analyses (pack ISDI) ont été réalisées sur les matériaux du merlon de la parcelle P1-ouest afin de pouvoir déterminer les filières adaptées en cas d'évacuation.

Les valeurs obtenues ont été comparées aux valeurs suivantes :

Substances	Seuils de comparaison en mg/kg MS
HCT <sup>(1)</sup>	500
HAP <sup>(1)</sup>	50
BTEX <sup>(2)</sup>	0,2

<sup>(1)</sup> valeurs correspondant aux seuils admissibles pour le stockage de déchets inertes visés dans de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes

<sup>(2)</sup> valeur correspondant à la limite de détection du laboratoire d'analyse

Les valeurs de comparaison pour les métaux (exprimées en mg/kg) correspondent à la teneur maximale du bruit de fond réalisé en 2009 par BURGEAP autour de l'usine de Lacq :

Métaux	Hg	Cr	Cu	Ni	Cd	As	Pb	Zn
Teneur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq	1,96	52	62	58	2,57	52	333	930

#### ◆ Résultats

Au niveau des observations terrain, aucun indice organoleptique de pollution n'a été décelé sur l'ensemble des sondages réalisés au droit du site.

- Hydrocarbures : Les résultats indiquent l'absence d'impact en hydrocarbures sur le site. Seuls 3 échantillons sur 46 analysés présentent des teneurs supérieures au seuil de détection, la concentration maximale mesurée étant de 55 mg/kg.
- HAP : Les résultats indiquent l'absence d'impact en HAP sur le site, ces derniers n'étant détectés que localement à l'état de traces, la concentration maximale mesurée étant de 1,9 mg/kg.
- BTEX : Aucun composé BTEX n'a été détecté sur l'emprise du site de la passerelle P1.
- Métaux : Les résultats d'analyse n'indiquent aucune anomalie en métaux sur le site.

Les analyses des matériaux du merlon indiquent l'absence de dépassement des seuils ISDI.

Les enrobés présents sur le site, ainsi que ceux sur la route d'accès à la passerelle, ont été analysés pour vérifier la présence éventuelle d'amiante ou de goudron. Les résultats analytiques indiquent l'absence d'amiante et de goudron sur les 4 échantillons d'enrobés prélevés.

#### Démantèlement de la passerelle P1 et réhabilitation des terrains

La passerelle P1 et le manifold M11 ont été démantelés fin 2015. Le chantier a compris notamment les opérations suivantes :

- La dépose des réseaux, câbles, ouvrages bétons, canalisations et infrastructures ;
- L'excavation des matériaux ayant servi à préparer la plateforme ;
- L'élimination et/ou valorisation des matériaux inertes ;
- La réfection des chemins ;
- La mise en place de terre végétale (environ 2000 m<sup>3</sup>) pour retrouver l'usage agricole d'origine des terrains.

Les matériaux excavés lors des travaux ainsi que les déchets générés par les travaux ont été évacués du site.

Le manifold M11bis n'a pas été démantelé, car cédé à Geopetrol.

Les piles de la passerelle ont été laissées en place sur les 2 rives et ont été cédées à l'Association Syndicale Libre (ASL) Industlacq afin d'être utilisées comme point d'ancrage de barrages flottants, pour d'intercepter une éventuelle pollution en provenance d'Industlacq.

Les clôtures rive gauche ont été démantelées. Les clôtures rive droites sont restées en place. Seule la rive gauche a fait l'objet de terrassement.

## **6 – AVIS DE LA DREAL**

### **6.1 ARRÊT DÉFINITIF DU PUIS LA112 ET RÉHABILITATION DES TERRAINS D'EMPRISE**

#### ◆ Arrêt du puits LA112

Le puits LA112 a été bouché selon l'article 49 du titre forage du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) et n'a pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis son bouchage. La période d'observation post-bouchage, d'une durée de 6 mois a permis à l'exploitant de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

Ce puits est considéré comme « mis en sécurité » et de fait n'est plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L161-1 du code minier. La DREAL recommande qu'il n'y ait pas d'aménagement ou de construction au droit et dans un rayon de 10 mètres autour du puits LA112.

#### ◆ Réhabilitation des terrains d'emprise

Les investigations réalisées sur le site en 2015 ont mis en évidence la présence d'impacts dans les sols et dans les sédiments contenus dans les bourbiers du site LA112. Les impacts constatés sont principalement liés à la présence d'hydrocarbures. Les activités menées sur le site LA112 n'ont cependant pas impacté les eaux souterraines, ni les eaux superficielles.

Ces investigations ont permis à l'exploitant d'identifier les mesures de gestion permettant de réhabiliter les terrains. Une reconversion du site LA112 pour un usage agricole : culture ou élevage est envisagée, le maraîchage étant exclus.

Les mesures de gestion décrites au dossier sont proposées conformément aux prescriptions et méthodologies décrites dans la note du 19/04/2017 relative aux sites et sols pollués rédigée par le Ministère en charge de l'Environnement.

La DREAL considère que les éléments produits sont suffisamment détaillés pour permettre, lors de la consultation des services et de la commune de Mont, d'apprécier l'opportunité des propositions de RETIA. La DREAL attire toutefois l'attention de l'exploitant sur le fait que l'analyse des risques sanitaires après travaux devra être réalisée en prenant en compte les remarques formulées lors de l'instruction des précédents dossiers, telles la prise en compte des VTR actualisées.

Il est précisé par ailleurs que la société Rétia a transmis à la DREAL le 30/07/2019 les résultats de sondages de sols complémentaires réalisés en avril 2018 au droit des anciennes installations. Ces résultats ont montré la présence d'hydrocarbures au droit d'une ancienne dalle ayant accueilli les cuves à fuel. Cette zone sera traitée lors des travaux de réhabilitation, les concentrations en hydrocarbures (6100 et 8100 mg/kg) mesurées au droit de cette zone étant supérieures à l'objectif de réhabilitation (4000 mg/kg).

Il est précisé enfin que la société Rétia bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 05/03/2019 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées pour le site LA112.

### **6.2 ARRÊTS DÉFINITIFS DES PUIS LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 « DADT DITES RATTACHÉES »**

Les « DADT rattachées » concernent des sites pour lesquels la société TEPF ne possède plus de maîtrise foncière et pour des travaux réalisés avant 1999. Les dossiers relatifs aux puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 entrent dans ce champ.

Ces dossiers synthétisent l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral Mines/2015/53 du 08/12/2015 qui prescrit à la société Geopetrol le dépôt des déclarations d'arrêt définitif des installations minières de la concession de Lacq.

Les données recueillies apportent suffisamment d'éléments permettant de conclure à l'absence d'enjeu pour l'environnement et/ou la santé humaine.

Il est rappelé que les travaux réalisés à l'époque ont fait l'objet par ailleurs de dossiers transmis à l'administration et notamment de Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux (DDDT) au titre du

décret n°80-330 du 07/05/1980 relatif à la police des mines et des carrières. La procédure de délaissement ne permettait toutefois pas de lever la Police des Mines.

– Le bouchage du puits LA110 a fait l'objet d'une déclaration d'abandon le 24/02/1972. Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a donné acte de cette déclaration le 16/03/1972.

– Le bouchage du puits LA114 et les travaux de remise en état du site ont fait l'objet d'un Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux transmis à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 16/03/1990. La DRIRE a considéré le délaissement du puits LA114 comme acquis le 09/11/1992.

– Le bouchage du puits LA116 a fait l'objet d'un compte-rendu transmis à la DRIR le 23/01/1983. Les travaux de réhabilitation du site d'emprise du puits ont fait l'objet d'un procès verbal de recollement le 02/01/1986. Les travaux réalisés n'ont pas appelé de demandes de compléments.

– Le bouchage du puits LA122 a fait l'objet d'un Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux transmis le 15/01/1992. La DRIRE a considéré ce délaissement comme acquis le 09/11/1992.

– Le bouchage du puits LA132 a fait l'objet d'un Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux daté du 01/09/1986. Les travaux de réhabilitation du site d'emprise du puits ont fait l'objet d'un procès verbal de recollement le 16/09/1986. Les travaux n'ont pas appelé de demandes de compléments.

La DREAL proposera de verser les sites correspondant à ces anciens puits dans le Secteur d'Information des Sols.

### **6.3 ARRÊTS DÉFINITIFS DES RÉSEAUX DE COLLECTES ET DES MANIFOLDS M11, M17, M18, M21 ET M22**

- ◆ Réseau de collectes associé au puits LA112 et tronçon du réseau situé entre les manifolds M11bis et M7

Une partie du réseau a fait l'objet le 17/09/1990 d'un Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux (DDDT) au titre du décret n°80-330 du 07/05/1980 relatif à la police des mines et des carrières. La procédure de délaissement menée par l'exploitant en 1990 ne permettait pas de lever la Police des Mines contrairement à la procédure DADT suivie actuellement par la société Rétia.

D'autres parties du réseau ont, soient été reprises par la société Geopetrol lors de la mutation du titre minier, soient cédées à des tiers avant la mutation.

Les réseaux repris par la société Geopetrol ne rentrent pas conséquent dans le cadre de la DADT.

Les travaux décrits à la présente DADT ne concernent donc que les collectes suivantes :

- la collecte de gaz brut 6" et les 2 collectes de fuel gaz 3" reliant le puits LA112 au manifold M7,
- la canalisation d'eau incendie 4" du site LA112 jusqu'à la jonction avec la canalisation 5" présente entre les manifolds M11bis et M7,

Conformément aux dispositions du guide GESIP du 24 octobre 2007 intitulé « Dispositions techniques relatives à l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation ou au transfert d'usage d'une canalisation de transport », ces collectes pourront rester en place dans la mesure où elles ne sont pas de nature à engendrer des problèmes géotechniques ou environnementaux.

Dans le cas d'une reprise d'une partie du réseau, le repreneur devra faire son affaire de l'obtention de toutes les autorisations découlant des dispositions législatives, réglementaires, administratives ou autres, nécessaires à la réutilisation des collectes.

- ◆ Réseaux de collectes associés aux puits faisant l'objet des DADT dites « rattachées »

La DADT indique que les différentes canalisations ont été mises en sécurité et lavées après l'arrêt des puits, que l'ensemble des installations de surface a été démantelé et que les terrains ont été remis en culture.

Les travaux ont été réalisés il y a une trentaine d'années aussi, la société Rétia ne dispose pas le détail concernant les travaux réalisés. Il est à noter cependant, qu'aucun désordre n'a été relevé depuis.

- ◆ Manifolds

Le manifold M11 a été déconstruit lors des travaux de démantèlement de la passerelle P1. Le diagnostic réalisé dans les sols n'a révélé aucune anomalie.

À noter que le diagnostic des sols a également été réalisé sur le manifold M11bis cédé à Geopetrol et que ce diagnostic n'a pas relevé de pollution.

Les manifolds M17, M18, M21 et M22 ont été démantelés lors de l'abandon des réseaux de collectes associés aux puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132.

Aucun document disponible ne permet d'affirmer qu'un état des lieux a été réalisé au droit de ces anciens manifolds. En effet, les diagnostics de sols n'étaient pas requis à l'époque des travaux. Cependant, les propriétaires des terrains n'ont fait aucune mention d'un quelconque impact lors des restitutions des terrains.

La DREAL proposera de verser les sites des manifolds dans le Secteur d'Information des Sols.

#### **6.4 ARRÊT DÉFINITIF DE LA PASSERELLE P1**

La passerelle P1 a été démantelée, le diagnostic des sols a révélé l'absence de pollution sur les emprises au sol. Les piles de la passerelle n'ont pas été déconstruites, car cédées à l'Association Syndicale Libre (ASL) Induslacq.

### **7 – CONCLUSION ET PROPOSITION**

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) du puits LA112 et du réseau de collecte associé, de la passerelle P1, des puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 (DADT dites « rattachées »), des réseaux de collectes associés aux puits LA110, LA114, LA116, LA122 et LA132 et des manifolds situés sur ces réseaux (excepté le manifold M11bis) est recevable, car il répond à l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié.

Par conséquent, en application de la Note technique du 06/07/2018 relative aux modalités d'application de la procédure d'arrêt définitif des travaux miniers, du transfert des installations hydrauliques et hydrauliques de sécurité, et de la prévention et de la surveillance des risques miniers résiduels, nous proposons à M. le Préfet d'en informer les sociétés Total E&P France et Geopetrol, et de procéder, conformément à l'article 46 du décret précité, à la consultation des conseils municipaux des communes de Mont, de Maslacq, de Sauvelade, de Castetner, de Gouze et de Lendresse ainsi que des services suivants : DDTM, ARS, DRAC et autorités militaires de zone (zone de défense Sud-Ouest).

Le délai de consultation fixé par l'article 46 du décret précité est de 2 mois pour les services et 3 mois pour les municipalités. À l'issue de cette consultation, nous serons amenés à établir un rapport accompagné d'un projet d'arrêté de 1<sup>er</sup> donné acte qui conduira, après procès verbal de récolement des travaux, à l'arrêté du 2<sup>nd</sup> donné acte lequel libère l'exploitant de ses responsabilités et met fin à l'application de la police des mines.

Les arrêtés 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> donné acte pourront être confondus pour ce qui concerne l'arrêt des puits LA110, LA114, LA116, LA122, LA132 et des réseaux de collectes et manifolds associés, ainsi que pour la passerelle P1.

Le technicien supérieur en chef  
de l'économie et de l'industrie

Vu et transmis avec avis conforme  
La Cheffe de Division Mines et Après-Mines,



Annexe 2

Plan d'excavation LA112

